En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent Vol. 10 / N° 8 / 13 août 2024

Avis - Actualisation de l'intégration à Santé Québec

Ce message s'adresse à tous les employés et employées du CISSS du Bas-Saint-Laurent et d'Optilab Gaspésie

Comme mentionné dans la nouvelle intranet du 17 juillet 2024, l'agence Santé Québec a annoncé que le 1er décembre 2024 sera la date officielle d'intégration des établissements du réseau de la santé et des services sociaux à Santé Québec et de l'entrée en vigueur de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de service sociaux.

Dans le cadre de cette transition, un avis a été émis, disponible dans la nouvelle intranet du 31 juillet 2024.

Nous tenons à vous rassurer : cet avis ne produira aucun changement quant à votre poste ni à votre statut.

Soirées reconnaissance : transmission des invitations



Les Soirées reconnaissance sont spécialement organisées pour les personnes qui célèbrent leurs 25 ans de service en 2024 ou qui ont pris leur retraite entre le 1er janvier 2023 et le 31 mai 2024. Ceux et celles qui sont célébrés sont invités à surveiller leur boîte courriel.

Cliquez ici pour consulter la liste des personnes célébrées en 2024 ou trouvez-la dans la nouvelle intranet du 12 août 2024. Pour toute anomalie, veuillez nous aviser rapidement par courriel à reconnaissance.drhcaj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

Rendez-vous à inscrire à votre agenda

- Pour Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matanie et La Matapédia le jeudi 19 septembre à compter de 17 h à l'Hôtel Rimouski
- Pour Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques le jeudi 17 octobre à compter de 17 h à l'Hôtel Lévesque de Rivière-du-Loup

Programme de vacances automne-hiver 2024-2025

La planification des vacances pour la période automne-hiver 2024-2025 est en cours. Celle-ci s'effectue exclusivement par Logibec GCH Espresso. Cela peut être effectué d'un poste de travail disponible dans votre installation ou en utilisant Logibec - Accès à distance à partir de votre ordinateur personnel ou de votre appareil mobile accessible à l'adresse suivante: https://extranet. cisssbsl.rtss.qc.ca.

Pour vous informer des règles applicables ainsi que des particularités à suivre de chacune de vos accréditations syndicales, référez-vous aux documents « Outil de l'employé - programme de vacances »

ou aux abrégés, disponibles sur intranet sous Directions administratives > Direction des ressources humaines > Activités de remplacement > Vacances.

Dates et étapes à retenir

Du 1er au 15 septembre 2024

Période allouée aux employés pour effectuer leur préférence de vacances pour la période automne - hiver 2024-2025. Dès le 1er septembre 2024, les membres du personnel sont invités à prendre connaissance de la période qui leur est allouée pour effectuer leur préférence de vacances. Il est important de respecter son rang d'ancienneté ainsi que les quotas (nombres

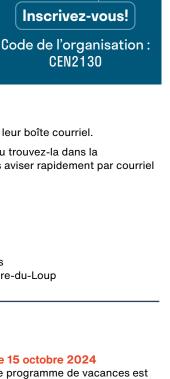
d'employés qui peuvent partir en vacances en même temps) qui ont été établis.

- Seulement les semaines complètes (X) sont autorisées dans le calendrier. Les journées de vacances en fractionnement doivent être demandées lors de la confection des horaires.
- La personne salariée qui désire exprimer ses préférences de vacances en discontinu (deux choix distincts) pour une même période de vacances doit préciser dans le champ Commentaires sa priorisation afin de faire prévaloir son ancienneté. Priorité 1 = XX, Priorité 2 = XX.

Le 15 octobre 2024

Le programme de vacances est officiel, disponible et visible dans Logibec GCH Espresso pour toutes les personnes salariées du CISSS du Bas-Saint-Laurent. Afin d'éviter tout inconvénient, vous devez attendre que le programme soit officiel avant de finaliser vos projets de vacances.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à votre gestionnaire.



Défi sans auto solo

1er au 30 septembre 2024 Période d'inscription

en cours



Le Bas-Saint-Laurent, une région mobilisée dans la lutte contre la maltraitance

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées et les adultes en situation de vulnérabilité (15 juin), plusieurs intervenants et intervenantes du CISSS du Bas-Saint-Laurent et organismes de la région ont organisé des activités de sensibilisation à l'intention de leur clientèle et de la population.



PARLONS-EN ET AGISSONS

Pour les équipes d'hébergement de longue durée du CISSS du Bas-Saint-Laurent, la lutte contre la maltraitance envers les aînés est prioritaire. La prévention et la sensibilisation sont donc au cœur des actions du personnel. La journée du 15 juin représente un moment pour parler de maltraitance dans une dynamique plus colorée. Toutes les équipes des CHSLD et des MDAA du Bas-Saint-Laurent ont organisé des activités incluant les personnes hébergées et leurs proches. Ils ont pu se régaler de petits et grands gâteaux, discuter et danser, entendre des témoignages et recevoir de l'information. La couleur mauve était à l'honneur, autant dans la décoration que dans la tenue vestimentaire, que de bonnes idées!

Dans chacune des MRC du territoire, nous travaillons avec des organismes locaux qui ont comme mandat de lutter contre la maltraitance sous toutes ses formes. Ces précieux collaborateurs ont réussi, cette année encore, à souligner l'importance de parler et de prévenir la maltraitance. Une escouade mauve a été déployée dans La Matanie pour aller rencontrer les personnes aînées dans leurs résidences alors que des conférences et des journées de sensibilisation ont été organisées aux Basques et dans le Témiscouata. Comme l'a souligné madame Christine Gagné, membre du comité organisateur de l'événement qui s'est tenu à Notre-Dame-du-Lac le 13 juin, « La participation des personnes présentes a été extraordinaire! L'intérêt de la population à lutter contre la

maltraitance est grandissant.
Mais surtout, la tenue de
journées thématiques permet
une meilleure compréhension
des différents types de
maltraitance ainsi que des gestes
de prévention et de soutien qui
doivent être posés. »

Partout au Bas-Saint-Laurent, les initiatives et l'engagement des intervenants et intervenantes ont permis, cette année encore, de contribuer à l'avancement des discussions ainsi qu'à une prise de position visant à faire de la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées et les adultes en situation de vulnérabilité une priorité dans notre région.

Pour toute question concernant la lutte contre la maltraitance, nous vous invitons à consulter notre section d'information dans l'intranet sous la DQEPE.

Congrès

Périnatalité et parentalité : se développer ensemble!

La santé mentale parentale



Jeudi 5 décembre 2024
Hôtel Universel de
Rivière-du-Loup

Trucs et astuces dans le dossier patient électronique (DPÉ)

La sécurité de l'information

Pour verrouiller votre session DPÉ:

 faites un clic droit sur votre nom d'utilisateur en haut à gauche de l'écran et sélectionnez "verrouiller l'application". Un petit cadenas apparaîtra dans votre barre de tâche au bas de l'écran.

Pour déverrouiller votre session DPÉ :

 cliquez sur le cadenas et entrez votre code d'utilisateur et mot de passe (identiques à votre compte Windows CISSS, Logibec paie et GDCv2).

Et bien sûr, pour **verrouiller votre session Windows**, maintenez enfoncées les touches Ctrl + Alt + Suppr. ou maintenez enfoncées les touches Windows + L. Sélectionnez ensuite l'option « verrouiller ».

 Le dossier électronique de l'usager est confidentiel. Vous devez consulter seulement les éléments nécessaires à votre prestation de soins et de services. Toute action non justifiée amenant un bris de confidentialité pourrait être passible de sanctions (disciplinaires, déontologiques ou autres).

- Aussi, comme vous le savez, les actions effectuées dans le DPÉ laissent une trace détaillée dans les journaux numériques du DPÉ et des audits de sécurité sont effectués régulièrement afin de vérifier l'utilisation appropriée du système d'information.
- Vous êtes responsables et imputables de toutes les actions posées dans le DPÉ avec votre nom d'utilisateur. Il est donc très important de ne pas partager vos accès et de verrouiller ou fermer votre session.

Rappel

Il est interdit de consulter votre propre dossier d'usager, celui de votre enfant, de votre conjoint ou de tout autre membre de votre famille ainsi que celui de vos amis, et ce, même avec leur consentement. L'accès et le partage d'informations est une expertise relevant du Service des archives médicales du CISSS.

Si vous avez des problèmes lors de l'utilisation du DPÉ, contactez le CSU au 1 844 400-2433 (AIDE) ou faites une demande Octopus.

Pour toute question concernant le DPÉ, communiquez avec nous par courriel à pilotes.reg.dpe.dqepe.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Ouébec